

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS--ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS--ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: NV/2013/99

The enclosed communication, available in English, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Minister for External Relations and Cooperation in Charge of the Diaspora, Francophonie and the Arab World of the Comoros and the Minister for Foreign Affairs of Lithuania.

28 October 2013

* * *

La communication ci-jointe, disponible en anglais, est transmise aux missions permanentes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Ministre des Relations extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe des Comores et du Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

Le 28 octobre 2013



New York, 26 September 2013

Excellency,

We have the honor to inform you that as of today the Republic of Lithuania and the Union of the Comoros have established diplomatic relations.

We therefore kindly request Your Excellency that the enclosed Joint Communiqué be circulated to all Member States as a document of the United Nations.

Please accept, Excellency, the assurances of our highest consideration.

**For the Government
of the Republic of Lithuania**

H. E. Mr. Linas Linkevičius
Minister of Foreign Affairs

**For the Government
of the Union of the Comoros**

H. E. Mr. Anrif Said Hassane
Minister of External Relations and
Cooperation in Charge of the Diaspora,
Francophone and the Arab World

H.E. Mr. Ban Ki-moon
Secretary-General of the United Nations
New York

**COMMUNIQUÉ CONJOINT
RELATIF
A L'ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE
LA REPUBLIQUE DE LITUANIE
ET
L'UNION DES COMORES**

Le Gouvernement de la République de Lituanie et le Gouvernement de l'Union des Comores,

Désireux de promouvoir la compréhension mutuelle, ainsi que de renforcer les relations amicales et la coopération entre les États ;

Guidés par les principes du droit international et les buts et objectifs de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité internationales, le respect de l'égalité entre les États, la souveraineté nationale, l'indépendance, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et l'adhésion aux traités internationaux ;

Ont convenu d'établir les relations diplomatiques entre la République de Lituanie et l'Union des Comores, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, à compter de la date de la signature de présent Communiqué Conjoint.

Fait à New York le 26 septembre 2013 en langues lituanienne et française, tous les textes faisant également foi.

**Pour le Gouvernement
de la République de Lituanie**



S. E. M. Linas Linkevičius
Ministre des Affaires Étrangères

**Pour le Gouvernement
de l'Union des Comores**



S. E. M. El-Anrif Said Hassane
Ministre des Relations Extérieures
et de la Coopération, Chargé de la
Diaspora, de la Francophonie
et du Monde Arabe